

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERÊTS

Philippe VI de Valois
et la Chartreuse de Bourfontaine
où son cœur fut déposé

Lorsque l'on va de Villers-Cotterêts à La Ferté-Milon, on trouve dans la forêt un petit chemin qui porte le nom charmant de route chrétienette ; si vous le suivez et que vous tourniez ensuite à gauche, vous vous trouverez au milieu des bois devant une vieille porte fortifiée du XIV^e siècle avec ses machicoulis. C'était l'entrée de la vénérable Chartreuse de Bourfontaine.

Vous pénétrez dans une grande cour entourée de bâtiments anciens, avec une chapelle du XV^e siècle, un vieux logis — vous poursuivez pour trouver les restes de l'église du monastère, des constructions datant du XIV^e siècle, de la Renaissance et du XVIII^e siècle, au fond d'un vallon boisé et solitaire.

Cette Chartreuse fut fondée par Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, et père de celui qui devint roi de France sous le nom de Philippe VI de Valois. C'est là que ce dernier voulut que son cœur soit déposé.

Quelles étaient donc les raisons pour lesquelles Philippe VI de Valois, roi de France, était si attaché à la Chartreuse de Bourfontaine, de préférence à tant d'abbayes illustres du royaume ? Ce sont des raisons familiales qui nous expliquent cette attitude et le souvenir que le roi gardait des dernières années de son père.

**

*La fondation de la Chartreuse par Charles de Valois
et le drame des Templiers*

On a beaucoup écrit sur Charles de Valois qui rêva toujours d'un royaume et accumula des titres ne comportant que des couronnes illusoire : celle d'Aragon, celle de Sicile, celle de Jérusalem, celle de l'Empire d'Orient, sans même faire état de

sa candidature à l'Empire d'Allemagne. Mais en fait, le Valois, notre pays, était son fief le plus valable, où son autorité ne fut pas contestée. Aussi c'est le terroir qu'il marqua de sa plus importante fondation.

Le grand historien Langlois nous le dépeint ainsi : « Comme « il était magnifique, il fut toujours besogneux, dépendant des « faveurs de la couronne et du Saint-Siège pour établir ses « enfants, tenir son rang, et payer — en partie — ses dettes. « Les soucis d'argent dont il ne se débarrassa jamais, ont plus « d'une fois contribué à déterminer sa conduite. Il servit sous « 4 rois et quémanda sous 4 rois. C'était un homme qui eut « trop de filles à marier ».

Effectivement, Charles de Valois s'était marié trois fois. « Le célibat n'était pas son affaire ». Il eut 14 enfants dont 10 filles. Il les établit fort honorablement : Isabelle épousa Jean III, duc de Bretagne - Jeanne, Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut - Marguerite, Guy de Châtillon, comte de Blois - Catherine, Philippe d'Anjou, prince de Tarente - Jeanne, Robert d'Artois - Marie, Charles d'Anjou, duc de Calabre - Isabelle, Pierre, duc de Bourbon - Blanche, Charles IV de Luxembourg, empereur d'Allemagne.

Tout ceci impliquait de fortes dépenses et Charles de Valois était toujours à court d'argent, aussi n'hésita-t-il pas, lorsque survint l'affaire des Templiers, à vouloir se faire servir. Cette dramatique histoire est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en retracer les douloureuses étapes. La curée commença avant même la fin du procès. En principe, les biens de l'Ordre devaient revenir aux hospitaliers, mais en fait, on leur redemanda plus qu'ils ne reçurent. Les dettes du roi furent d'abord éteintes, en vertu du principe que l'on ne paye pas aux hérétiques — on saisit le numéraire et chacun se servit. Pour en finir une bonne fois avec les réclamations de Charles de Valois, les hospitaliers s'engagèrent, en décembre 1315, à lui verser, ainsi qu'à son épouse, « annuellement et leur vie « durant une rente de 1.200 livres tournois prise sur les revenus « des maisons et commanderies de Sennevières et de Beauvais « en Gâtinais, anciennes possessions des Templiers ». (1)

Que va faire Charles de Valois de ces sommes qu'il a tant convoitées, maintenant que le procès des Templiers est fini et que le grand Maître, Jacques de Molay n'est plus. Il y a en effet plus d'un an que Jacques de Molay et le précepteur de l'Ordre en Normandie, Jacques de Charnai, ont été amenés au portail de Notre-Dame de Paris pour entendre la sentence de mort. Ils ont déclaré que les accusations étaient fausses et

(1) Lucien Marchand. Essai historique sur Bourgfontaine. Ed. 1953. Château-Thierry. On trouve dans cet ouvrage le texte intégral de la lettre du Général des Chartreux au Comte de Valois, de 1323, et celui de l'acte de fondation.

ont rétracté les aveux faits sous la torture ; devant l'émotion du peuple, on a voulu en finir vite ; ils ont été livrés au bourreau et le soir même de ce 18 mars 1314, le bûcher fut allumé au bout de l'île de la Cité. Mais dans les mois qui suivirent, ce fut la mort du roi Philippe le Bel, celle du Pape, celle de Guillaume de Nogaret, les principaux auteurs et le pourvoyeur du procès. Qui pourrait contester désormais les titres du comte de Valois ?

Et pourtant ce sont ces biens, venus des Templiers, qui vont servir à fonder la Chartreuse de Bourfontaine. Chacun peut épiloguer sur les motifs intimes qui ont amené Charles de Valois à fonder cette Chartreuse. Le seul fait qui s'impose à nous, c'est que ces biens des Templiers serviront finalement à une œuvre de prière.

Dans son « Essai historique sur Bourfontaine », M. Lucien Marchand nous précise les conditions de cette fondation : la première pièce officielle est une lettre du Général des Chartreux au comte de Valois, dans laquelle il est d'ailleurs indiqué que les travaux de construction sont déjà commencés. La date est ainsi précisée : « C'en fut fait et octroïé en notre chapitre « général l'an de grâce mil trois cents et vingt et trois et « scellé de notre grand sceau dont nous usons en nos hautes « besognes ».

Le comte de Valois proposa alors aux hospitaliers une transaction. La rente annuelle de 1.200 livres serait convertie en une rente perpétuelle de 600 livres payée non en argent, mais en biens qui deviendraient la propriété de la nouvelle Chartreuse. Le grand Maître des hospitaliers, Hélion de Ville-neuve, donna son accord. Le Pape Jean XXII le ratifia ; des estimateurs furent nommés.

Par acte « donné à Villers-Cotterêts, l'an de grâce mil trois « cent vingt et cinq du mois de Septembre, Charles, fils du « Roi de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et « d'Anjou » et Mahaut de Saint Pol, son épouse, fondèrent la Chartreuse à laquelle furent attribués le domaine de Sennevières près Nanteuil-le-Haudouin, appelé le Temple, le domaine de Beauvoir près de Morienval, qui fut jadis du Temple, le domaine de Mortefontaine, appelé le Temple ; à cela devaient s'ajouter des droits sur les bois, sur la rivière de l'Ourcq et sur des moulins.

L'emplacement de la Chartreuse, appelée alors Fontaine Notre-Dame, avait été choisi près de la demeure de Charles de Valois à Villers-Cotterêts, en un lieu retiré dans les bois où il y avait une petite chapelle. Pour former le premier noyau du monastère, Charles de Valois tint à s'adresser à la Chartreuse fondée par son grand-père Saint Louis en 1257 à Vauvert les Paris (à l'emplacement actuel du jardin du Luxembourg) et Dom Eustache, connu pour sa piété, fut choisi comme premier prieur. L'église de la Chartreuse fut placée sous le patronage

de Saint Louis de Toulouse, petit-fils de Charles d'Anjou, le frère de Saint Louis, qui, mort en 1297, venait d'être canonisé en 1317. Ainsi les saints de la famille capétienne devaient veiller sur la Chartreuse.

Les bâtiments essentiels du Monastère étaient déjà construits en 1325 puisque les moines vinrent alors y habiter. Le comte de Valois s'était, au surplus, fait bâtir pour lui-même un logement à Bourgfontaine, afin de pouvoir s'y retirer sans gêner la vie monastique. Ainsi l'acte de fondation de septembre 1325 correspond non à une intention, mais à une réalisation tangible. Ayant ainsi mis son âme en paix, Charles de Valois devait mourir à quelques semaines de là, le 19 septembre 1325.

Alors put s'accomplir la promesse que lui avait faite le général des Chartreux dans sa lettre de 1323 : « Et lorsque
« l'heure à laquelle il aura plu à Dieu de vous rappeler de
« cette vie mortelle nous sera annoncée en notre Chapitre,
« votre âme sera absoute comme l'est celle de l'un d'entre
« nous : elle sera en nos oraisons spéciales et on chantera
« des messes pour vous dans toutes nos maisons comme nous
« faisons pour les fondateurs et les amis spéciaux de notre
« Ordre ».



Les séjours de Philippe VI de Valois à la Chartreuse de Bourgfontaine

Philippe VI de Valois, fils du comte Charles, ne pouvait, en accédant au trône de France, oublier les souvenirs de sa jeunesse : le Valois, fief de sa maison, où il était venu si souvent et dont il porte d'ailleurs le nom dans l'histoire. Il ne pouvait oublier non plus les angoisses des dernières années de la vie de son père, la volonté qu'il avait eue de laisser à la Chartreuse les biens qui lui venaient des Templiers, et son désir d'avoir en ce lieu un logis de recueillement.

L'attachement que le roi Philippe VI de Valois conservera toute sa vie pour la Chartreuse de Bourgfontaine, nous est révélé non seulement par les dons et privilèges qu'il accorda à la Chartreuse, mais aussi par les nombreux séjours qu'il vint y faire.

On retrouve la trace de ces séjours grâce au fait que les actes de Philippe VI de Valois précisent toujours le lieu où ils furent donnés : ce sont tantôt des résidences royales, comme Paris, Vincennes ou Saint-Germain, tantôt des demeures seigneuriales où il était accueilli, tantôt des monastères ou des prieurés, comme Moncel-les-Ponts-Sainte Maxence, Saint-Christophe en Halatte, Royaumont ou la Chartreuse de Bourgfontaine, pour ne parler que de nos régions.

Bien souvent, les actes sont datés de lieux de campement,

particulièrement pendant les opérations militaires : « En nos tentes, emprez le pont de Bouvines (1340) ». « En nos tentes prez le pont à Wandin (1340) ». « En nos tentes au-dessus des marais de Calais ». Parfois même il s'agit d'une simple halte en cours de voyage : « sur les champs entre Lorris et Montargis », « sur les champs entre La Neuville-le-Roi et Pont Ste-Maxence », « sur les champs près le Prieuré de St André (St-André-sur-Aire) ». Ceci marque la simplicité de l'appareil administratif de l'époque.

On a pu reconstituer ainsi les pérégrinations du Roi et M. Jules Viard, conservateur aux Archives Nationales, est arrivé à établir, année par année, les itinéraires de Philippe VI de Valois. (1)

Si beaucoup d'actes sont datés de jours précis, bon nombre ne comportent par contre que l'indication du mois. Comme l'année civile commençait le jour de Pâques et que cette fête ne tombe pas à date fixe, le millésime correspondant à notre façon actuelle de décompter les années a dû être précisé d'après le contexte, pour quelques actes concernant particulièrement le mois d'avril.

Nous constatons ainsi les nombreux séjours faits par Philippe VI de Valois à « La Fontaine Notre-Dame en Valois » ou au « Prieuré de la Fontaine Notre-Dame en Valois », c'est-à-dire à la Chartreuse de Bourgfontaine, ainsi appelée à l'époque, de même que son passage dans diverses localités voisines.

Lorsque le Roi venait à Bourgfontaine, il y avait son logis, assez séparé de la clôture pour ne pas gêner la vie conventuelle ; le logis était accolé à l'église du monastère ; dans le mur du chœur, du côté de l'Évangile, on avait pratiqué une ouverture qui permettait au roi de suivre les Offices d'une petite tribune communiquant avec les appartements ; il voyait ainsi l'autel sans être vu. (2) Ce logis, conçu par Charles de Valois et achevé par Philippe VI, fut converti en communs lorsqu'à partir du règne de Charles VII les rois cessèrent de venir à Bourgfontaine.

Mais la suite du Roi, si limitée fût-elle, n'avait pas toujours tendance à respecter l'austérité du lieu, si bien qu'un jour les gens du Roi organisèrent même des jeux dans le cloître. Aussi Philippe VI intervint et interdit à ses gens de troubler la vie religieuse ; ceci se passait en 1328, la première année de son règne.

En cette année 1328, Philippe passa une partie du mois de Juin dans notre région ; nous le voyons le 2 Juin à Igny et le

(1) Itinéraire de Philippe VI de Valois, par Jules Viard, bibliothèque de l'École des Chartes, année 1913 - T. 74.

(2) Lucien Marchand, Essai historique sur Bourgfontaine (1953 - Château-Thierry).

5 et 7 Juin à Épieds, il est à Bourgfontaine le 12 Juin ; il date également un acte de Villers-Cotterêts le 12 Juin, un autre de Gondreville le 13 Juin ; enfin un dernier d'Acy-en-Multien en Juin.

En 1329, il fait un long séjour à Bourgfontaine, d'où se trouvent datés différents actes : des 15 Mai, 18 Mai, 19 Mai, 21 Mai et 26 Mai ; il avait été auparavant à Gondreville le 12 Mai et date un autre acte de Villers-Cotterêts en ce même mois de Mai.

En 1330, Philippe VI vient à trois reprises à Bourgfontaine, au mois de Septembre après être passé à Épieds le 12, nous le trouvons datant un acte de Bourgfontaine le 21 Septembre ; au mois d'Octobre, il s'arrête à Gondreville le 21 et revient à Bourgfontaine le 26 ; il date un acte de Villers-Cotterêts de ce mois d'Octobre ; il reste à Longpont le 31 Octobre et le 1^{er} Novembre, pour revenir à Gondreville le 4 Novembre, enfin à Bourgfontaine et à Villers-Cotterêts.

En 1331, nous le revoyons en Octobre à Villers-Cotterêts ; en 1339, nous l'y retrouvons également le 1^{er} Novembre et il date de Bourgfontaine divers actes, les 3 et 4 Novembre.

En 1340, le roi revient à Bourgfontaine où il séjourne les 24, 26 et 28 Mai, datant au surplus divers actes de Villers-Cotterêts en Mai et en Juin.

En 1342, Bourgfontaine l'accueille encore au mois de Juin ; en 1344, le 14 Août, puis en Novembre. Il a d'ailleurs passé cette année-là tout le mois de Juillet dans la région, à Château-Thierry, Épieds, Jaulgonne, et il a daté du mois de Novembre divers actes à La Ferté-Milon le 17 et à Mareuil les 18 et 19.

A la fin de sa vie, nous le revoyons toujours fidèle à la Chartreuse et à sa région. Les 6, 7, 8 et 9 Novembre 1348, il date diverses pièces de Villers-Cotterêts et le 12 Novembre de La Ferté-Milon.

En 1349, il est à Bourgfontaine le 15 Août, le 21 Août, le 23 Août. Il y reviendra pour la dernière fois le 30 Avril 1350, quelques mois avant sa mort qui devait survenir le 22 Août 1350.

**

Donations et privilèges accordés par Philippe VI de Valois à la Chartreuse

De nombreux actes (1) nous montrent le désir du roi de compléter l'œuvre de son père, d'assurer l'avenir de la Chartreuse et de la mettre pour l'avenir sous la protection royale. Il commence d'abord par achever les constructions et

(1) Archives Nationales. Inventaire des registres 3.367 à 3.372 du trésor des chartes - salle des inventaires, registres n° 26/5 et la suite.

fait de nouvelles donations.

En 1328, il donne aux Chartreux l'autorisation de prendre dans la Forêt de Retz le bois qui pourra être nécessaire aux usages de leur maison et de mettre dans ladite forêt 100 porcs, 30 vaches et 10 juments.

Afin qu'il y ait une zone de sécurité entre la forêt et le mur du monastère, le Roi donne d'autre part à la Chartreuse, par lettre du 10 Juin, de la même année, un espace de 20 perches de terre en largeur autour du mur de clôture, avec le bois qui sera sur cette terre ; il chargera le 2 Décembre Jean Le Veneur, maître des eaux et forêts et Jean Pommier, concierge du château de Villers-Cotterêts de déterminer le terrain en cause après l'avoir fait mesurer.

En Mai 1329, il donne à la Chartreuse tous les édifices avec leurs dépendances, que Charles de Valois, son père, avait fait construire pour son usage et celui de ses gens et qu'il avait achevés personnellement. L'entretien et la réparation de ces édifices seront désormais à la charge des Comtes de Valois, successeurs de Philippe VI et les Chartreux ne seront pas contraints de les aliéner ou de payer pour eux aucune finance.

Le 18 Octobre 1338, par acte daté du Bois de Vincennes, Philippe VI donne en aumône aux Chartreux de la Fontaine Notre-Dame en Valois la rivière d'Ourcq qui court par La Ferté-Milon, dont le revenu annuel est estimé à 90 livres parisis, avec tous les profits et les appartenances, ne se réservant que la haute justice de cette rivière. En retour, lesdits religieux abandonneront l'usage de 30 vaches et 10 juments qu'ils possèdent en forêt de Retz.

En 1340, le Roi, à la demande du Prieur et du couvent de la Chartreuse de La Fontaine Notre-Dame en Valois, les autorise à acquérir 20 livres parisis de terre ou de rente annuelle sans être obligés dans la suite de les vendre ou d'en payer finance à lui ou à ses successeurs.

Le 16 Octobre 1345, par acte donné au Bois de Vincennes, Philippe VI, à la requête des Prémontrés de Lieu-Restauré et en compensation d'une de leurs terres située près de la fontaine qui alimente la Chartreuse de Fontaine Notre-Dame en Valois et qui est nécessaire à cette Chartreuse, donne auxdits religieux 4 arpents de pré situés près du vivier d'Auberval qui valent 4 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle.

Mais le Roi veut également marquer la protection royale qui s'attachera désormais à la Chartreuse.

En Mai 1329, il dispense les religieux de la Chartreuse de payer tout droit tant pour le grand sceau que pour tout autre sceau royal pour les lettres qu'ils auraient à faire sceller les concernant ou concernant leur église.

En Octobre 1330, il accorde aux prieur et religieux de la Chartreuse de Bourgfontaine que toutes les affaires concernant

leurs ventes et leurs propriétés en quelque lieu qu'elles se trouvent, seront soutenues au nom du roi et à ses dépens, comme ses propres affaires.

Dans d'autres actes donnés à Vincennes en Décembre 1329, et en Janvier 1338, le roi donne des garanties spéciales à la Chartreuse en ce qui concerne les pouvoirs de leur sergent chargé de la rentrée des revenus, et en ce qui concerne les attributions des baillis du Valois.

En Mai 1340, il les exempte, ainsi que leurs fermiers, du droit de prise pour son hôtel, pour les hôtels de la reine, de leurs enfants et de ses successeurs.

Ce qui est émouvant dans ces actes, c'est que la mémoire du comte Charles de Valois ne cesse d'y être évoquée par son fils le Roi Philippe. Voici par exemple le texte par lequel débutent les lettres qui exemptent le prieur et les religieux des droits du grand sceau et de tous les autres sceaux royaux :

« Philippe par la grâce de Dieu Roy de France — Savoir
« faisons à tous présent et avenir que nous, attendans et
« considerans la grant affeccion et bonne amour en notre
« Seigneur Jesus-Christ que notre très cher Seigneur et Père
« dont Dieu ait l'âme, avait à religieuses personnes le prieur
« et les frères de la Fontaine Notre Dame en Valois, de l'ordre
« des Chartreux, dont il fut seul et principal fondeur et dotteur
« en son vivant, considerans aussi que, par ce, par les prières
« et bienfaits d'iceulx envers notre Seigneur Jesus Christ,
« notre dit Seigneur et Père doie avoir rétribution de ce en la
« perdurable vie ; voulons pour ce, en espérance d'être parti-
« cipans aus bienfaicz et prières d'iceulx à tous jours... ».

Aussi, ne sera-t-on pas étonné, lorsque le Roi Philippe VI mourra, que son fils, Jean II le Bon, fidèle au vœu familial, renouvelle dès son accession au trône en septembre 1350, les privilèges de la Chartreuse, par un acte « datum in prioratu predicto Fontis Beate Mariæ » c'est-à-dire de Bourfontaine.

**

Philippe VI de Valois et la vie locale à Villers-Cotterêts et aux environs

Durant ses séjours dans nos régions, Philippe VI devait nécessairement continuer à s'occuper des affaires du royaume et les actes datés de Fontaine Notre-Dame en Valois concernent aussi bien la sénéchaussée de Carcassonne que les marchands de Plaisance en Italie qui fréquentent la ville et le port de Honfleur, ou des génois auxquels à raison de services rendus il confère le titre de Bourgeois de Paris et du Royaume...

Mais il y a beaucoup d'affaires locales qui pouvaient se régler grâce à la présence du Roi. L'abbé de Valsery en profite pour faire confirmer les lettres d'affranchissement d'Adenet,

fils de Simon Ruré et de sa femme Ade, de Villers-Cotterêts (1329). La Maison Dieu de La Ferté-Milon obtint le droit de faire paître 12 porcs dans la Forêt de Villers-Cotterêts sans avoir aucune redevance à payer au roi ou à ses successeurs (1340). Les habitants de Coigny obtiennent l'autorisation d'établir un nouveau cimetière en la rue Notre-Dame dans un jardin que leur avait légué Ade, sœur de Maître Jacques de Coigny, l'ancien cimetière n'étant plus suffisant à cause de la grande mortalité (1349).

Il y a aussi des lettres de rémission, comme celle qu'accorde Philippe VI à Jeannin du Castel, pauvre valet pelletier qui, à la suite d'une accusation portée contre lui par un homme condamné à mort, eut l'oreille coupée, fut banni à perpétuité de la vicomté de Paris et avait subi cette peine déjà depuis environ 8 ans.

Le Roi accorde de même (1349) des lettres de rémission en faveur de Pierre, fils de feu Huguenin de Pacy, écuyer, qui dans une rixe blessa d'un coup d'épée au bras Jean Josnot de Pacy, de telle sorte qu'il n'aurait pas dû en mourir ; il succomba cependant dans les 38 jours qui suivirent, soit qu'il se soit mal soigné, soit que sa femme, comme on le disait, l'ait empoisonné. Comme Jacques de Pacy et les autres seigneurs du pays voudraient confisquer ses biens, il leur manda de lui faire également grâce, sans porter atteinte à leur juridiction.

Plus curieuses encore sont les pièces qui nous montrent que le personnel du service de la maison du roi était en partie recruté à Villers-Cotterêts et dans la région. C'est ainsi que Philippe VI donna à Jeanne de Villeu, femme de chambre de son fils Philippe de France, à perpétuité pour elle et pour ses héritiers directs, 6 arpents de terre situés à Villers-Cotterêts dont elle devait jouir pendant sa vie seulement, après le décès d'Agnès veuve d'Adam Faussaint à laquelle Charles de Valois son père, les avait donnés (acte daté du Bois de Vincennes, avril 1337).

Le Roi, de même, en retour des bons services que Jeanne La Brode, femme de chambre de son fils Philippe, rend à son fils et à la reine, lui « quitte » un cens annuel et perpétuel de 4 setiers 1/2 d'avoine et de 4 sous 6 deniers qu'elle devait payer sur une maison qu'elle possédait en la ville de Villers-Cotterêts, en la rue de Lerme, et qui avait appartenu auparavant à Jean Adverdai, puis à Raoul le Jai. Dans la suite, elle ne paiera plus au roi qu'un cens annuel et perpétuel de 6 deniers (acte donné au Bois de Vincennes le 2 Avril 1338).

Par un acte daté d'avril 1341, Philippe VI, en récompense de ses services, donne à Jeannin Troussel, garde-huche de l'échançonnerie du duc de Normandie (son fils qui deviendra roi sous le nom de Jean II le Bon) 6 arpents de terre, la moitié d'une grange et d'une maison, sis à Marizy-Sainte-Geneviève, qui étaient venus au roi par la forfaiture de Perrot Lemoine, fils

d'Agnès de Saint Lou, banni du royaume pour avoir tué Guiot Le Rat de Marizy-Sainte-Geneviève.

Citons également cet acte donné à la chasse sous Montmorency, en avril 1339, par lequel Philippe VI, en récompense de ses services, donne à Raoul Cochet, son veneur, pendant sa vie, 52 chantiers de bois abattu par le vent ou sec sur pied, à prendre chaque année en la forêt de Villers-Cotterêts, en une fois ou plusieurs fois, pour construire ou pour brûler. Après sa mort, ses successeurs pourront en prendre la moitié, soit 26 chantiers dans les mêmes conditions.

Nous voyons ainsi les liens étroits et familiers qui unissaient le Roi de France à notre coin du Valois.

*
**

La mort de Philippe VI de Valois : coutumes funéraires royales

A la mort du Roi, qui survint le 22 Août 1350, et selon ses dernières volontés, son corps fut enterré à Saint-Denis, lieu des sépultures royales, ses entrailles furent déposées aux Jacobins de Paris, à côté des restes de son père, et son cœur fut remis à la Chartreuse de Bourfontaine, à raison de l'attachement qu'il avait pour ce monastère.

C'était en effet une coutume classique au XIV^e siècle de répartir ainsi les restes mortels des souverains et des grands personnages entre les abbayes pour lesquelles ils avaient une dévotion particulière. M. Robert Laulan (1) a consacré à ce sujet une série d'études très curieuses en utilisant notamment « un document fort précis touchant les sépultures de la famille royale en France : le recueil des principales familles du royaume établi à l'usage des petits-fils de Louis XIV, manuscrit in-plano orné d'enluminures appartenant à la réserve de la bibliothèque de l'École supérieure de Guerre ».

« L'on y voit que Philippe le Hardi étant mort à Perpignan le 5 Octobre 1285, ses entrailles furent enterrées à Narbonne (en l'église Saint-Just), ses os apportés à Saint-Denis et son cœur aux Jacobins de Paris - que Philippe le Bel, mort à Fontainebleau le 29 Novembre 1314, fut enterré à Saint-Denis et son cœur à Poissy, où il fut trouvé cimenté entre deux plats d'argent enveloppés d'une toile d'or semée de fleurs de lys, le 28 Juillet 1687 - que Philippe le Long, mort le 2 Janvier 1321, fut enterré à Saint-Denis, son cœur aux Cordeliers et ses entrailles aux Jacobins de Paris - que Charles IV le Bel, mort le 1^{er} Février 1328, fut également enterré à Saint-Denis, le cœur aux Jacobins de Paris, les entrailles à Maubuisson. Quant

(1) Robert Laulan. La recherche des cœurs. Mercure de France. 1. VIII. 1933.

chez les Dominicains de la rue St-Jacques à Paris, tandis que son cœur fut donné aux Frères Mineurs (Ordre de Saint François) à Paris, selon son testament ».

Le dernier roi pour lequel ces règles furent suivies est Louis XIV dont les entrailles furent portées à Notre-Dame de Paris, le cœur aux Jésuites de la rue Saint-Antoine et le corps à Saint-Denis. C'est à raison du risque de contagion que le corps de Louis XV, mort de la variole, fut enterré à Saint-Denis sans que l'on en détache le cœur pour le remettre à la chapelle Saint-Louis de l'École Militaire qu'il avait fondée.

Le même cérémonial qui nous paraît aujourd'hui assez macabre était appliqué au XIV^e siècle aux corps des reines. (1) On ne faisait d'ailleurs que se référer à un vœu de Blanche de Castille, morte en 1252, qui avait désiré que son corps soit enterré à l'abbaye de Maubuisson et son cœur à l'abbaye du Lys. La femme de Louis le Hutin, Clémence de Hongrie, fut enterrée en 1328 aux Jacobins de Paris et son cœur donné aux religieuses d'Aix-en-Provence ; la femme de Charles IV le Bel, Jeanne d'Évreux, fut enterrée en 1370 à Saint-Denis, ses entrailles à Maubuisson et son cœur aux Cordeliers de Paris ; la femme de Philippe V le Long fut inhumée en 1348 à Saint-Denis et son cœur à Cîteaux. On constate d'ailleurs que même au XVII^e siècle, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII ainsi que Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, désirèrent que leur cœur soit déposé au Val-de-Grâce.

Cette coutume de séparer le cœur et les entrailles du corps s'était développée depuis la fin du XI^e siècle, vraisemblablement dans une pensée religieuse afin d'assurer le mort des prières des monastères à l'égard desquels il avait une dévotion particulière et auxquels il désirait laisser une partie de ses restes mortels. Il y eut aussi, à cette époque où le culte des reliques avait une portée considérable, le désir de certaines abbayes de conserver une partie du corps de personnages religieux comme Robert d'Arbussel, mort en 1177 et considéré alors comme un saint.

Les croisades développèrent cette tendance lorsque l'on voulut ramener en France les restes de ceux qui étaient morts en combattant les infidèles. Le cas le plus extraordinaire fut celui de Saint Louis, mort de la peste devant Tunis (2). On fit bouillir son corps dans une marmite remplie d'eau et de vin, de façon à séparer les os de la chair.

(1) Robert Laulan. La recherche des cœurs. Cœurs de femmes. *Mercure de France*. 1. X. 1933.

(2) Voir chronique de Guillaume de Nangis - Le Nain de Tillémont. *Vie de Saint Louis* (Ed. 1847. Tome VI. 51).

Robert Laulan. Controverse sur un cœur fossile supposé de Saint-Louis découvert à la Sainte Chapelle de Paris. *Presse médicale* 4 Juin 1960.

« Après avoir lavé les os, on les enveloppa dans un drap
« de soie avec beaucoup de parfums et on les enferma dans un
« coffret fort riche, pour les rapporter en France avec son
« cœur. Pour la chair et les entrailles, Charles le roi de Sicile
« les demanda à Philippe. Ainsi elles furent portées avec
« honneur en Sicile, dans la ville de Palerme et inhumées avec
« grande solennité et dévotion dans l'abbaye de Monreale, à
« une lieue et demie de Palerme ».

Les ossements du bienheureux roi firent ensuite l'objet d'une série de répartitions étranges car chacun voulait avoir une relique. Le chef et une côte furent transférés à la Sainte-Chapelle de Paris ; on laissa une côte à Notre-Dame, une mâchoire à Saint-Denis. « En plus de cela, un des os des
« doigts fut donné à l'empereur ; un autre au comte de Saint-
« Paul ; un autre au Val-des-Écoliers ; un autre à l'abbesse de
« N.-D. du Lis (qui eut aussi un os du bras). Un os de la
« main fut donné aux Jacobins de Paris ; une côte à l'abbesse
« de Maubuisson ; un os de l'épaule à l'abbé de Royaumont.
« Plus tard, un doigt fut donné aux Filles-Dieu de Paris ;
« un os à Marie de Médicis, qui le donna à Notre-Dame de
« Reims, lors du sacre de Louis XIII. A noter encore qu'en
« 1311 Philippe le Bel donna une partie d'une côte aux
« Jacobins de Reims ».

Il n'y eut pas que le corps de Saint-Louis qui fut soumis au régime de la bouilloire, mais également celui du comte de Nevers, fils de Saint Louis, celui de Philippe de Montfort, tous deux morts à Tunis, celui d'Isabelle, femme de Philippe III le Hardi, celui de Thibaut, Roi de Navarre. Tant et si bien que le pape Boniface VIII finit par interdire ces pratiques, en un bref du 18 Février 1300 « sous menace d'excommunica-
« tion pour ceux qui les emploieraient et défense de donner
« la sépulture à des corps ainsi inhumainement traités ».

A partir de cette date, on ne fit plus bouillir les corps mais on continua à les ouvrir et à les disperser dans diverses sépultures. Tel fut le cas pour Philippe VI de Valois comme pour les derniers rois de la dynastie capétienne.

Il fallait inciser les corps, les saupoudrer de sel, faire diverses opérations. L'utilisation du sel pour la conservation des corps amena même de curieuses prétentions de la part des hanouards ou porteurs de sel de la ville de Paris ; à raison de leur privilège, ils eurent le droit de porter le corps du Roi mort depuis Paris jusqu'à la Croix Pendante près de Saint-Denis. Ils le firent pour Charles VI et Charles VII. Ultérieurement le corps fut porté, pour Charles VIII, par les gentilshommes de la Chambre. (1)

**

(1) Berthevin. Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France.

Les trois tombeaux de Philippe VI de Valois

Philippe VI eut ainsi trois tombeaux, à Saint-Denis pour son corps - aux Jacobins pour ses entrailles - à Bourgfontaine pour son cœur.

L'admirable tombeau de Saint-Denis a été sauvé des destructions révolutionnaires par Alexandre Lenoir qui le fit déposer au musée des Monuments français ouvert le 15 fructidor an III. Il fut ensuite ramené à Saint-Denis. Il était primitivement placé le premier à gauche du grand autel. C'est un tombeau de marbre noir sur lequel repose le roi gisant en marbre blanc, ayant un lion à ses pieds. Ce tombeau fut profané lors de la révolution dans les conditions suivantes, relatées par Berthevin dans ses recherches historiques sur les derniers jours des rois de France :

« Le mercredi 23 Octobre 1793, on a repris le matin, le
« travail qu'on avait laissé la veille pour la découverte des
« tombeaux du sanctuaire. On trouva d'abord celui de Philippe
« de Valois qui était de pierre tapissé intérieurement de plomb
« — fermé par une forte lame de même métal, soudée sur des
« barres de fer, le tout recouvert d'une longue et large pierre
« plate : on a trouvé une couronne et un sceptre surmonté
« d'un oiseau de cuivre doré.

« Plus près de l'autre on a trouvé le tombeau de Jeanne
« de Bourgogne, première femme de Philippe VI de Valois,
« on y a trouvé son anneau d'argent, un reste de quenouille
« ou fuseau et des os desséchés ».

Quant au monument des entrailles qui était dans l'église des Jacobins de Paris (rue St-Jacques) nous en avons des descriptions concordantes dans le recueil de Gaignières (Bibliothèque Nationale, département des Estampes) et dans le recueil de Clairambault, (volume 633 Bibliothèque Nationale, département des manuscrits). : « Tombeau de marbre noir et la figure de
« marbre blanc dans le chœur des Jacobins de Paris pour les
« entrailles du Roy Philippe de Valois et autour est escrit :
« cy gisent les entrailles du Roy Philippes le vray catholique
« qui régna 22 ans et trespassa le 28 d'aoust l'an 1350. priés
« à Dieu qu'il en ait l'âme amen (une fleur de lys) Et a fait
« faire cette sépulture la Reine Blanche son épouse (une fleur
« de lys) ». (1)

(1) Philippe VI mourut dans la nuit du dimanche 22 au lundi 23 août, à l'abbaye de Coulombs près de Nogent-le-Roi (arrondissement de Dreux). Les grandes chroniques de France nous précisent que le corps du Roi fut apporté à Notre-Dame de Paris le jeudi 26 août et que les obsèques eurent lieu le 28 août. Il fut enterré à Saint-Denis au côté senestre du grand autel, ses entrailles furent portées aux Jacobins à Paris, son cœur à Bourgfontaine. Le monument des entrailles et celui du cœur rappellent donc, non la date du décès du Roi, mais celle des obsèques considérées du point de vue religieux, comme celle de l'entrée dans l'autre vie.

A la différence du tombeau de Saint-Denis, il n'y a pas de chapiteau au-dessus de la tête du Roi, il n'y a point de lion à ses pieds, les gestes des mains sont différents : aux Jacobins, si la main droite porte un sceptre, la gauche est posée au niveau du cœur sur une sorte de sachet symbolisant les entrailles.

Ce tombeau fut profané et détruit à la révolution, sans que nous sachions si les entrailles du roi ont subi l'affreux destin qui devait être réservé à d'autres viscères royaux acquis par des fabricants de peinture pour faire de la mumie : les matières organiques macérées dans l'alcool et les aromates que l'on se procurait généralement en Orient, permettant de fixer les couleurs.

A Bourgfontaine le monument du cœur du Roy Philippe VI de Valois était placé au milieu du chœur de l'église de la Chartreuse. Clairambault comme Gaignières n'ont pu nous en donner que de brèves indications d'après ce qui en subsistait à leur époque ; il ne restait alors qu'un socle en marbre noir, et « autour est écrit : ci-gist le cuer du Roy Philippe le vray « catholique qui régna 22 ans et trespassa le 28 jour d'aoust « l'an de grâce 1350. priés à Dieu qu'il en ait l'âme amen ».

Il semble que ce monument ait été de dimensions importantes mais il fut profané et détruit dans des conditions dramatiques en septembre 1567, lors des guerres de religion. Les Réformés qui venaient de prendre Soissons, après un premier assaut infructueux, pénétrèrent dans l'enclos fortifié de la Chartreuse où les paysans s'étaient réfugiés. « Ils « tuent un frère convers Thibault Tonnelier, vont à l'église pour « la piller. Dom Jean Avril et dom Jean Meignen y priaient « et sont abattus. Les Réformés prennent les vases sacrés et « détruisent le monument qui renfermait le cœur de Philippe « VI de Valois dont ils jettent les cendres au vent. Le frère « convers Benoît l'Evêque et dom Jean Moto, le coadjuteur « de la maison sont tués dans leur cellule ».

Ce qui restait du monument du cœur de Philippe VI fut détruit à la révolution après la vente de la Chartreuse comme bien national.

Tel fut le sort des trois tombeaux, tous trois profanés, du roy de France Philippe VI de Valois.

S'il ne reste à Bourgfontaine que le souvenir du roi Philippe VI, du moins a-t-on tenu, lorsque l'on a refait les vitraux de l'église de Villers-Cotterêts, à en consacrer un à la fondation de cette vénérable Chartreuse. Les enfants de notre pays voient ainsi encore le Comte Charles de Valois et Philippe VI roi de France offrant la Chartreuse à Notre-Dame.

Il est toujours difficile d'apprécier les torts et les mérites d'hommes qui vécurent à une époque si différente de la nôtre. Aussi, nous nous en référerons au texte des grandes chroniques de France :

« A ycelui roy furent plusieurs surnoms de diverses personnes
« imposées. Premièrement il fu appelé Philippe le Fortuné, car
« si comme aucuns disoient, fortune l'avait eslevé au royaume
« et était grant admiration à plusieurs comment trois roys si
« très biaux et estaient en l'espace de XIII ans mors l'un
« après l'autre.

« Secondement il fu appelé Philippe l'Eureux, car au
« commencement de son royaume, il ot glorieuse victoire des
« Flamens. Tiercement, il fu appelé Philippe le très bon cres-
« tien, car il aimait et doubtaït Dieu et si honnoroit à son
« pouvoir sainte église.

« Quartement il fu nommé Philippe le Vray catholique, car
« comme de lui est escript, il le monstra par fait et par dit
« en son vivant ». (Et les chroniques de relater : sa foi lorsque
son fils aîné fut gravement malade — la façon dont il provoqua
la rectification d'erreurs religieuses qu'il avait entendu prê-
chées).

« Pourquoi Nostre Seigneur voutt qu'il eust paine et tribu-
« lacion en ce monde, afin qu'il peust avecques lui regner
« après la mort pardurablement. Amen ».

A. MOREAU-NÉRET.

NOTE. — Selon l'abbé Pécheur, le monument du cœur de Philippe VI à Bourgfontaine aurait été placé sous l'arcade du sanctuaire et non au milieu du chœur. Déposé dans une boîte de plomb, le cœur du Roi était soutenu par deux anges.
